

Comités Départementaux, pourriez-vous transmettre à vos clubs SVP ?

Formation : Le fonctionnement statutaire de l'association

Objectif : Aider les dirigeants de clubs et de Comités Départementaux à mettre à jour leurs statuts, à rédiger un règlement intérieur et à organiser une assemblée générale selon les règles statutaires.

Au programme :

- Elaborer des statuts qui permettent l'agrément « Jeunesse et Sport »,
- Rédiger un règlement intérieur qui protège votre responsabilité,
- Organiser une Assemblée Générale qui respecte les dispositions statutaires.
- Le fonctionnement des organes statutaires (Bureau et comité directeur)

Intervenants : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Comité Départemental Olympique et Sportif.

Frais d'inscription : Pris en charge par l'organisateur.

lundi 04 mai 2015 de 19h00 à 21h00

Maison Départementale des Sports de Moselle

Inscriptions en ligne via le lien ci-dessous avant le jeudi 30 avril

https://docs.google.com/forms/d/1ATvB6E80LV_8DNPLb6XbstxPr0jVQrX6FUi72D9Dk7U/viewform?usp=send_form

Anthony SCREMIN

Agent de développement

Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle - CDOS 57-

Maison Départementale des Sports de Moselle

3, place de la Bibliothèque - 57000 Metz -

Tél: 03.87.21.91.71- Fax: 03.87.37.31.76

courriel: anthonyscremine@sport57.fr